



ECOLE SAINTE MARIE
3, Rue de L'Étang
44270 SAINT ÉTIENNE DE MER MORTE

RENTÉE SCOLAIRE 2025/2026

Dossier de rentrée scolaire **à retourner au plus tard le vendredi, 27 Juin 2025.**

Vous trouverez à l'intérieur :

- OGEC P 2
- Contributions 2025/2026 P 3
- Modalités de paiement P 4
- Adhésion Membre Actif P 5
- Faire un don P 6

L'OGEC (**O**rganisme de **G**estion de l'**E**nseignement **C**atholique) est une association de Loi 1901. Chaque établissement doit être doté d'un OGEC pour pouvoir fonctionner, celui-ci constitue la personnalité juridique de l'établissement.

A quoi sert l'OGEC ?

- Assurer la gestion de l'école.
- Assurer les travaux d'entretien.
- Gérer les emplois des ASEM (Agent Spécialisé des Écoles Maternelles) et de direction (Pour cette année, 2 ASEM + 1 direction).

OGEC – 3, Rue de L'Étang – 44270 SAINT ÉTIENNE DE MER MORTE - ☎ : 02.40.31.15.18
Siret 308 819 747 00012 – E-mail : ogec44270@gmail.com – www.saintemarie-saintetienne.fr



ECOLE SAINTE MARIE
3, Rue de L'Étang
44270 SAINT ÉTIENNE DE MER MORTE

A Saint Étienne de Mer Morte,
Le : 2 Juin 2025
A l'attention des parents d'élève(s)

Chers parents,

Nous souhaitons vous informer que la mise à jour des statuts de l'OGEC, effectuée au cours de l'année scolaire 2024-2025, a entraîné certains changements dans la composition de ses membres.

Ce changement a été réalisé à la demande de l'UDOGEC, afin d'harmoniser les statuts au sein du réseau de l'Enseignement Catholique. Il vise à adapter les règles de fonctionnement aux réalités locales, à garantir la pérennité des OGEC, mais également à sécuriser juridiquement les associations et à simplifier leur gestion quotidienne.

Le principal changement vous concernant est la qualité de membre actif. Désormais, ne peuvent plus être membres actifs de droit les parents d'élèves qui exercent une activité salariée ou d'enseignement au sein de l'établissement géré par l'OGEC, ainsi que leurs conjoints, ascendants, descendants ou toute personne liée par alliance.

En revanche, peuvent être membres actifs :

- Les personnes salariées ou exerçant une activité dans l'enseignement *en dehors* de l'établissement,
- Ainsi que celles qui, manifestant un intérêt pour les objectifs de l'association, en font la demande écrite et sont acceptées par le Conseil d'Administration.

Devenir membre actif vous permet de participer aux assemblées générales, de voter et de prendre part aux décisions importantes concernant la vie de l'établissement.

Depuis la rentrée 2017-2018, nous vous demandons de bien vouloir nous transmettre votre confirmation écrite, précisant si vous souhaitez ou non devenir membre actif de l'OGEC de l'école de votre(vos) enfant(s).

Nous vous remercions pour votre implication et votre confiance.

Bien cordialement,

L'équipe OGEC

OGEC – 3, Rue de L'Étang – 44270 SAINT ÉTIENNE DE MER MORTE - ☎ : 02.40.31.15.18
Siret 308 819 747 00012 – E-mail : ogec44270@gmail.com – www.saintemarie-saintetienne.fr

Contribution 2025/2026.

Le montant **de la contribution mensuelle de base est fixé à 33,00 € par enfant,** soit 330.00 € pour l'année 2025/2026 par enfant présent. Cette hausse s'explique par une baisse du nombre d'élèves au fil des ans, malgré une hausse des charges fixes.

Cette contribution est affectée à la participation :

- Aux activités pédagogiques (activités culturelles, culture chrétienne...),
- A la gestion immobilière,
- A la gestion administrative et associative,
- Ainsi qu'à l'assurance scolaire (souscrite auprès des Mutuelles Saint Christophe Assurances).

Aux termes du Code de l'éducation (Article R.442-48), la contribution des familles est demandée :

- Pour couvrir les frais afférents à l'enseignement religieux et à l'exercice du culte,
- Pour le règlement des annuités correspondant à l'amortissement des bâtiments scolaires et administratifs affectés aux classes sous contrat, pour l'acquisition du matériel d'équipement scientifique, scolaire ou sportif, ainsi que pour la constitution d'une provision pour grosses réparations de ces bâtiments.

Pour la rentrée scolaire 2025/2026, l'OGEC maintient sa mise en place de l'an dernier pour les familles qui souhaitent effectuer un versement en complément de la contribution de base, une contribution volontaire de solidarité. Nous remercions par avance les familles qui répondront favorablement à cette sollicitation. Les montants des contributions solidaires se décomposent ainsi :

Contribution Annuelle de Base par enfant.	Contribution Annuelle Solidaire 1^{ère} Option par enfant.	Contribution Annuelle Solidaire 2^{ème} Option par enfant.
330.00 €	350.00 €	370.00 €

OGEC – 3, Rue de L'Étang – 44270 SAINT ÉTIENNE DE MER MORTE - ☎ : 02.40.31.15.18
Siret 308 819 747 00012 – E-mail : ogec44270@gmail.com – www.saintemarie-saintetienne.fr

Modalités de paiement.

Le règlement par prélèvement automatique se fera le 8 de chaque mois. Ce système de paiement est préconisé par l'OGEC et évite les transactions d'argent dans le cartable des enfants. La majorité des familles ont déjà adopté ce système de règlement. Pour cela, merci de remplir l'imprimé : « Demande de prélèvement / Autorisation de prélèvement » ci-joint et d'y joindre un relevé d'identité bancaire.

Pour toutes informations concernant votre règlement vous pouvez contacter la trésorerie OGEC à l'adresse mail suivante : tresorier.ogec.semm@gmail.com



Demande de prélèvement / Autorisation de prélèvement

Nom : Prénom :

Nom du ou des enfants..... Prénom (s) :

Adresse :

Code Postal / Ville :

N° ☎ ✉

Mode de règlement par enfant :

☐ Prélèvement de 33.00 € chaque mois (de Septembre à Juin) ou selon votre option de solidarité ☐ 35.00 €, ☐ 37.00 €.

☐ Chèque annuel de 330.00 € (à retourner avec le coupon) ou selon votre option de solidarité ☐ 350.00 €, ☐ 370.00 €.

RIB :

☐ A transmettre avec ce coupon en cas d'adhésion à ce mode de règlement ou bien si changement de vos coordonnées bancaires.

☐ RIB déjà transmis pour les années antérieures et n'ayant pas de changement de coordonnées bancaires.

Pour toutes demandes particulières concernant le mode de règlement :

.....
.....

⚠ Ce formulaire est à remplir et à joindre obligatoirement au dossier de rentrée scolaire.



ADHÉSION MEMBRE ACTIF

OGEC ÉCOLE SAINTE MARIE – SAINT ÉTIENNE DE MER MORTE

Je soussigné (Nom et Prénom) :

☎@

✉@

Parent de :

*, en classe de

*, en classe de

*, en classe de

*, en classe de

☐ Souhaite devenir membre actif de l'OGEC de l'école Sainte Marie, de Saint Étienne de Mer Morte, participer aux assemblées générales, en prenant part aux décisions importantes concernant l'Établissement pour l'année 2025/2026 et respecter ses statuts. L'adhésion vous permet aussi de postuler si vous désirez devenir membres de l'OGEC.

☐ Ne souhaite pas devenir membre actif de l'OGEC de l'école Sainte Marie, de Saint Étienne de Mer Morte.

Date :

Signature :

⚠ Ce formulaire est à remplir et à joindre obligatoirement au dossier de rentrée scolaire.



OGEC – 3, Rue de L'Étang – 44270 SAINT ÉTIENNE DE MER MORTE - ☎ : 02.40.31.15.18
Siret 308 819 747 00012 – E-mail : ogec44270@gmail.com – www.saintemarie-saintetienne.fr

MOTS CROISÉS

Retrouve chaque mot lié à sa définition ci-dessous et écris-le, dans la grille, au numéro correspondant.

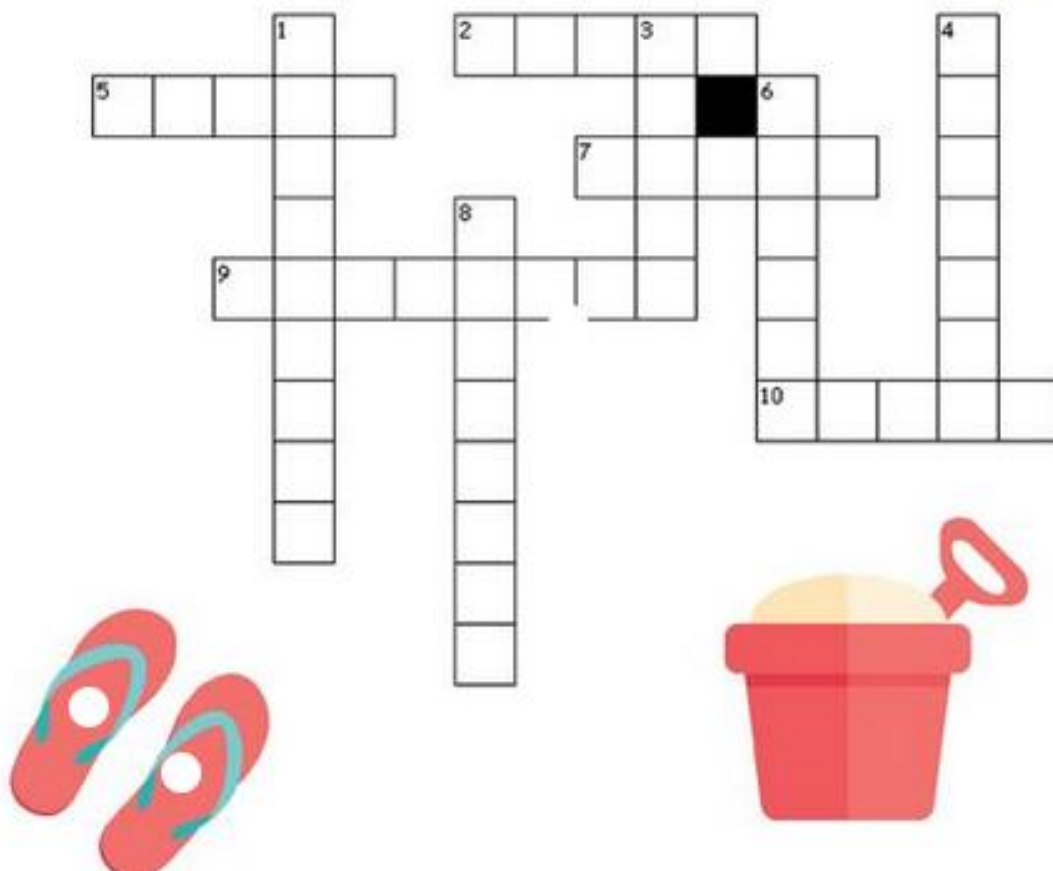
Horizontalement :

- 2. Large étendue qui borde la mer
- 5. Grand filet pour se reposer
- 7. Bonheur des surfeurs
- 9. Terrain de jeux des marmottes
- 10. Matière première pour fabriquer des châteaux



Verticalement :

- 1. Activité préférée des marcheurs
- 3. Gourmandise qui rafraîchit
- 4. Grand cousin du parapluie
- 6. Stars du 14 juillet
- 8. Maison qui roule



Faire un Don.

Vous souhaitez apporter votre soutien à l'école de votre enfant ?

Vous pouvez soutenir les projets de l'établissement au travers du versement d'un don.

Particuliers : 66 % du Don vient en réduction de l'impôt sur le revenu. Ainsi un Don de 100.00 € ne coûte que 34.00 € dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Entreprises : 60 % du Don est déductible des impôts dans la limite de 0.5 % du chiffre d'affaires.

Je soutiens l'enseignement catholique de ***l'OGEC SAINTE MARIE SAINT ÉTIENNE DE MER MORTE.***

Je renvoie ce coupon avec mon chèque à l'ordre de l'OGEC Sainte Marie Saint Étienne de Mer Morte.

Je fais un Don de :

☐ 30.00 € ☐ 50.00 € ☐ 100.00 € ☐ 150.00 € ☐ Autres montants :€

Un reçu fiscal vous sera envoyé. Merci de compléter les informations ci-dessous :

Civilité : ☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Entreprise

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail :

Téléphone (Facultatif) :

Fait à :

Date :

Signature :



